



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

**ASSOCIATION DE GESTION DU CCHSCT ET DU FINANCEMENT DU PARITARISME
DE LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE**

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

Siège social : 37, rue Etienne Marcel
75001PARIS

SIREN : 504 246 372

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

SIEGE SOCIAL : 71 avenue Victor Hugo 75116 PARIS
BUREAUX : 13 rue Yvon Villarceau 75116 PARIS

SIREN : 492 297 362 RCS PARIS
SAS au capital de 7 600 Euros

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES. REGION ILE-DE-FRANCE
INSCRIT A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de l'association de gestion CCHSCT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels l'association de gestion du CCHSCT et du financement du paritarisme de la production cinématographique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, notamment du Plan Comptable Associatif français tel que modifié par le règlement ANC n°2022-06, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur:

- Les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « changements comptables » de l'annexe des comptes annuels
- La note « Changement de méthode de comptabilisation des cotisations collectées » de l'annexe qui expose les modalités et les incidences du changement de méthode appliqué à compter du 1er janvier 2025. Cette méthode conduit à comptabiliser les cotisations sur la base des encaissements effectifs et a notamment pour effet de porter

les fonds propres à 333 k€ au 31 décembre 2025, alors qu'ils auraient été de 480 k€ selon l'ancienne méthode.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Comme indiqué dans la note de l'annexe « Changement de méthode de comptabilisation des cotisations collectées », l'association a modifié à compter du 1er janvier 2025 sa méthode de comptabilisation des cotisations collectées, désormais enregistrées sur la base des encaissements effectifs. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le caractère approprié de ce changement de méthode, les motifs ayant conduit à son adoption ainsi que l'évaluation de ses incidences sur les comptes annuels. Nous avons également vérifié le caractère adéquat des informations fournies dans l'annexe relatives à ce changement de méthode.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de la présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

PSK AUDIT

Stéphane KUPERBERG

Stéphane KUPERBERG

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	16 560	3 045	13 515	
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				16 560
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	14 726	14 726		
Autres immobilisations corporelles	6 784	5 103	1 681	
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	38 070	22 874	15 196	16 560
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				353 129
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	15 529		15 529	8 595
Charges constatées d'avance				100
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	529 033		529 033	617 302
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	544 563		544 563	979 126
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	582 632	22 874	559 758	995 686

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	537 363	519 156
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-204 336	18 206
Situation nette	333 026	537 363
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	333 026	537 363
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 392	18 157
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	13 794	23 492
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	198 546	416 675
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	226 732	458 324
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	559 758	995 686

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	106 638	204 891
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		16 560
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	19 978	1
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	126 616	221 452
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	90 547	108 270
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 693	1 627
Salaires	88 885	74 612
Cotisations sociales	39 188	33 582
Dotations aux amortissements et dépréciations	3 164	
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	33 027	12 039
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	256 504	230 129
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-129 888	-8 677
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 124	2 800
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	2 124	2 800

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	2 124	2 800
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	-127 764	-5 877
Produits exceptionnels V		24 167
Charges exceptionnelles VI	76 498	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-76 498	24 167
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	74	84
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	128 740	248 419
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	333 076	230 213
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-204 336	18 206

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Annexe

Règles et méthodes comptables

L'association de gestion du CCHSCT et du financement du paritarisme de la production cinématographique a pour objet de recueillir les sommes destinées au financement du CCHSCT Cinéma et du paritarisme dans la branche de la production cinématographique. L'association gère par ailleurs les fonds et les frais de gestion du CCHSCT Cinéma et du financement du paritarisme.

Ses ressources sont principalement :

- la contribution mutualisée versée par les employeurs (cf. Protocol d'accord collectif sur le CCHSCT Cinéma)
- la contribution au financement du paritarisme versée par les employeurs (cf. Protocol d'accord sur l'aide au paritarisme dans la production cinématographique)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 559 758 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -204 336 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément :

- Au règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général ;
- Au règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Ainsi qu'aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et du règlement ANC n°2023-03 coordonnant les adaptations applicables aux entités à but non lucratif.

Le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers a modifié le Plan comptable général (règlement ANC 2014-03). Pour les organismes sans but lucratif, ces évolutions ont été transposées dans le règlement ANC n°2018-06 par le règlement ANC n°2023-03.

Ces dispositions sont obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été établis selon la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

Les recettes de l'association de gestion sont réparties de la façon suivante :

- en produits (compte 70620000) pour la partie liée au financement du CCHSCT, soit 47% des cotisations,
- en compte de tiers (compte 46710000) pour la partie liée au financement du paritarisme, soit 53% des cotisations.

En effet, les cotisations pour le financement du paritarisme sont amenées à être redistribuées, ce qui explique leur affectation telle que définie ci-dessus.

Changements comptables

A compter du 1er janvier 2025, l'association applique pour la première fois les dispositions issues du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, transposées aux organismes sans but lucratif par le règlement ANC n°2023-03.

L'application du règlement ANC 2022 06 n'a pas eu d'incidence significative sur la présentation du résultat ni sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2025.

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En terme de résultat exceptionnel :

- Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

- Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
- Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :

- Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
- Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions » .

- Présentation du bilan :

- Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;
- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
- Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Changement de méthode de comptabilisation des cotisations collectées :

Suite à l'AG du 16/07/2025, il a été voté de procéder à l'enregistrement des cotisations sur la base de leurs encaissements effectifs.

Cette nouvelle présentation assure désormais une meilleure correspondance entre les flux réels encaissés et les produits comptabilisés, rendant le suivi de la liquidité plus lisible et plus fiable en phase avec la réalité économique du secteur. En effet, les montants de cotisations comptabilisés émanant d'Agepro n'étaient pas définitifs car fluctuants, des régularisations régulières de ces cotisations sont constatées.

Le suivi du montant des appels, des encaissements et des impayés se fera extra-comptablement dans les annexes sur des données actualisées.

Suite à l'application de cette nouvelle méthode de comptabilisation, les fonds propres se portent à 333k€. Dans la mesure où l'ancienne méthode aurait été conservée, les fonds propres auraient été de 480k€.

Cotisations collectées

	2022	2023	2024	2025
Cotisations appelées	417 196,61	505 679,14	436 363,38	374 832,05
Cotisations encaissées au 31/12/2025	380 374,06	401 164,82	367 415,31	224 529,07
Cotisations encaissées du 01/01/2026 au 28/04/2026	141,80	303,31	2 066,14	97 506,29
Total Cotisations encaissées	380 515,86	401 468,13	369 481,45	322 035,36
Impayés au 28/04/2026	36 680,75	104 211,01	66 881,93	52 796,69
Taux d'impayé	8,79	20,61	15,33	14,09
Taux de recouvrement	91,21	79,39	84,67	85,91

Les montants des appels de cotisations sont issus des fichiers Agepro arrêtés au 02/04/2026.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Contributions volontaires en nature

Néant.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Effectif

	2024	2025
Effectif moyen	1	2

Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires sur l'exercice se portent à 4 124,40€ TTC.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	2 970	16 560	2 970	16 560
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	16 560			
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 530	16 560	2 970	16 560
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	14 726			14 726
Autres immobilisations corporelles	4 984	1 800		6 784
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 710	1 800		21 510
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	39 240	18 360	2 970	38 070

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles	16 560			16 560		
Total immobilisations corporelles	1 800			1 800		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	18 360			18 360		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles	2 970			2 970		
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	2 970			2 970		

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	2 970	3 045	2 970	3 045
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 970	3 045	2 970	3 045
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	14 726			14 726
Autres immobilisations corporelles	4 984	119		5 103
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 710	119		19 829
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	22 680	3 164	2 970	22 874

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	3 045				
Immobilisations corporelles	119				
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	3 164				

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles	2 970			
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	2 970			

Commentaires : néant

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances clients				
Autres dépréciations				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges					
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques					
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES					
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires					
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations					
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES					
TOTAL DES PROVISIONS					

Commentaires : néant

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	37	37	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	946	946	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés	14 429	14 429	
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	117	117	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	15 529	15 529	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	14 392	14 392		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	1 873	1 873		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 912	10 912		
Impôts sur les bénéfices	74	74		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	935	935		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	198 546	198 546		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	226 732	226 732		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Commentaires : néant

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 899	12 675
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	4 410	13 299
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	32 400	48 705
TOTAL	47 710	74 679

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		

Commentaires : néant

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			

Charges constatées d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges :	- D'exploitation		100
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL			100

Commentaires : néant

Variation des fonds propres 431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	519 156	18 206			537 363
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	18 206	-18 206		-204 336	-204 336
Situation nette	537 363			-204 336	333 026
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	537 363			-204 336	333 026

Commentaires : néant

Détails de comptes

CCHSCT RCA 31 12 2025-combiné

Rapport d'audit final

2026-06-22

Créé le :	2026-06-21
De :	Simon SENAULT (simon.senault@audit-cpa.com)
État :	Signé
ID de transaction :	CBJCHBCAABAAmeuyCWqY2IJshHTNbI5U5W9jhYFwrt

Historique de "CCHSCT RCA 31 12 2025-combiné"

-  Document créé par Simon SENAULT (simon.senault@audit-cpa.com)
2026-06-21 - 16:52:23 GMT
-  Document envoyé par e-mail à Stéphane KUPERBERG (stephane.kuperberg@audit-cpa.com) pour signature
2026-06-21 - 16:52:28 GMT
-  E-mail consulté par Stéphane KUPERBERG (stephane.kuperberg@audit-cpa.com)
2026-06-22 - 07:48:38 GMT
-  Document signé électroniquement par Stéphane KUPERBERG (stephane.kuperberg@audit-cpa.com)
Date de signature : 2026-06-22 - 07:50:25 GMT - Source de l'heure : serveur - Apparence de signature sélectionnée : IMAGE
-  Accord terminé
2026-06-22 - 07:50:25 GMT